Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Dédommagement loyer coupure d'eau

Par lil_sorcier

Bonjour,

Il y a deux semaines, mon ballon d'eau chaude s'est décroché du mur de ma salle de bain, provoquant une fuite au niveau d'un des tuyaux qui allaient dans le chauffe-eau, ainsi qu'un gros dégât des eaux sur les étages inférieurs. La fuite a été rapidement stoppée grâce à un voisin qui a coupé l'arrivée d'eau de mon appartement (je n'étais pas là lorsque c'est arrivé).

Il est manifeste que la chute a été causée par une mauvaise fixation au mur, laquelle date d'avant mon emménagement dans le studio.

Le temps que mon propriétaire envoie un plombier pour réparer le chauffe-eau ainsi que le tuyau responsable de la fuite, il s'est écoulé 14 jours durant lesquels je n'avais pas d'eau dans mon appartement (donc pas de toilettes, pas de douche, etc.) Étant donné que ces conditions correspondent clairement à la définition de l'insalubrité, je me demandais si la loi me permettait de demander un dédommagement sur mon prochain loyer, étant donné que je n'ai pas pu habiter mon studio pendant 14 jours en raison d'un tel accident dû à un défaut dans la pose du chauffe-eau. Je pense quoi qu'il en soit que je vais demander un dédommagement, mais je me dis que j'ai plus de chance d'avoir une réponse positive si je peux mobiliser la loi en ma faveur.

Merci pour votre aide,
Cordialement.